

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 octobre 2024, de 14heures à 15heures dans les locaux de l'UNSA au 21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET.

Ouverture de l'AGO en fonction de nos Statuts, Règlement Intérieur et de la « convocation » envoyé par mail le 08 septembre 2024 la séance est ouverte à 14 heures par M. Paul MICHAUX « Secrétaire Général Adjoint » en l'absence de la « Secrétaire Générale » Mme Todine SIBAN.

Présents : Paul MICHAUX, Michel CARRERIC, Patrick BARBERON, Serge DEPERO, Stéphan BEZIEL.

Procuration : 1 de Mickaël HAMON au nom de Paul MICHAUX.

Personne en visio-conférence : 0.

Pouvoirs : 89 (Dont 31 pouvoirs reçus après le 21 septembre 2024, et 58 pouvoirs reçus au plus tard le 21 septembre 2024 à l'UNSA-SNPHLM comme indiqué sur la « convocation » et/ou « invitation » du 05 juin 2024.

- Détails des pouvoirs retenus : 34 aux noms de Paul MICHAUX, Michel CARRERIC et Patrick BARBERON ; 1 au nom de Todine SIBAN et 23 sans Nom et Prénom.

Composition du bureau : Proposition ci-dessous, adoptée à la majorité

- Présidence : Paul MICHAUX, Secrétaire Générale Adjoint.
- Secrétaire : Michel CARRERIC, Secrétaire Administratif.
- Accesseurs : Patrick BARBERON & Stéphan BEZIEL.

Assemblée Générale Ordinaire du 08 octobre 2024 de 14heures à 15heures.

Ordre du Jour : Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport moral de la Secrétaire Générale Todine SIBAN envoyée par mail le lundi 7 octobre 2024 – 17h05 à Snphlm@free par Paul MICHAUX (**Vote = pour : 1 ; abstention : 39 ; contre : 0**).
- Lecture par Patrick BARBERON du compte-rendu rédigé par la Commission de Contrôle « M. Sébastien BERSON » élu à l'AGO 2023 garantissant la véracité et la régularité de la gestion financière (**Vote = Approuvé à la majorité**).
- Lecture du rapport financier et des comptes 2023 par Patrick BARBERON (**Vote = Approuvé à la majorité**) - Quitus est donné au trésorier.
- Lecture du Budget Prévisionnel 2025, présenté par Patrick BARBERON (**Vote = Approuvé à la majorité**).
- Lecture du montant de cotisations et des modalités de versements des cotisations 2025 par Patrick BARBERON (**Vote = Approuvé à la majorité**).
- Renouvellement de la Commission de Contrôle des comptes 2024, élu M. Sébastien BERSON de la Sté SEQENS (pas d'autre candidat).
- Renouvellement du Conseil Syndical UNSA-SNPHLM, sont désignés :
 - 1) Paul MICHAUX, Serge DEPERO, Mickaël HAMON pour une durée de 2 ans renouvelable.
 - 2) Michel CARRERIC, Patrick BARBERON, Stéphan BEZIEL pour une durée de 3 ans renouvelable.
- Modification de « l'Art 1 du Règlement Intérieur de l'UNSA-SNPHLM » prenant effet à l'Assemblée Générale de 2024 (**Vote = Approuvé à la majorité**).

- **Nouvelle rédaction de l' Art 1** Conseil Syndical » du Règlement Intérieur de l'UNSA-SNPFLM , ci-dessous :

Art 1 : Conseil Syndical

Constitué de 9 membres maximum, il assure la direction et l'administration du Syndicat. Il est responsable de l'organisation, du fonctionnement des activités syndicales.

Les membres élus en Assemblée Générale, désignent lors de leur première réunion, les membres constituant le bureau :

- 1 Secrétaire Général (e).
- Éventuellement 2 Secrétaires Généraux Adjointes (es).
- 1 Secrétaire Administratif (ve).
- Éventuellement 1 Secrétaire Administratif (ve) Adjoint (e).
- 1 Trésorier (e).
- Éventuellement 1 Trésorier (e) Adjoint (e).

Les membres du conseil sont en contact permanent selon les nécessités. Ils se réunissent plusieurs fois par an pour arrêter les décisions qui s'avèrent nécessaires et utiles au fonctionnement du Syndicat.

Ils décident notamment des mandatements, des allocations aux sections syndicales, des radiations, de la prise en charges des frais de procédure....

Leurs réunions ainsi que leurs décisions sont actées dans des comptes rendus.

- Réflexion sur les orientations stratégiques pour l'année à venir.

Pour conclure cette A.G.O. vers 15heures, le C.S. déplore la non candidature de Mesdames Todine SIBAN & Dolorès POINSOT et de Monsieur Thibaut OTTENIN.

La Séance de l'A.G.O. est levée vers 15heures, à l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, se réunit la réunion du Conseil Syndical.

FIN

Signatures :

Président du bureau de l'AGO

Paul MICHAUX

Le Secrétaire,

Michel CARRERIC

Scrutateurs,

P. BARBERON & St BEZIEL